



**Un atout pour
entreprendre**

AEROPORT DE DINARD / PLEURTUIT / SAINT-MALO

Tarifs des redevances extra-aéronautiques

(exprimés en EUROS et hors T.V.A.)

Applicables au 1^{er} janvier 2010

I - AEROGARE :

- ⇒ Bureau 529,56 € H.T./ m² / an
- ⇒ Vitrine 741,39 € H.T./ m² / an
- ⇒ Magasin débarras 33,26 € H.T./ m² / an
- ⇒ Local non aménagé 17,67 € H.T./ m² / an

II - PARKINGS :

Temps	Parking extérieur		Parking sous-sol	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
0 à 1 heure	gratuit			
1 à 2 heures	2,09	2,50		
2 à 4 heures	2,93	3,50		
4 à 6 heures	4,18	5,00		
6 à 12 heures	5,85	7,00		
12 à 24 heures	8,36	10,00		
Par 12 heures supplémentaires	2,51	3,00		
Semaine			43,48	52,00
Mois	70,23	84,00	86,96	104,00
Trimestre	173,91	208,00	217,39	260,00
Semestre	269,23	322,00	347,83	416,00
Année	460,70	551,00	564,38	675,00

- Application d'un abattement de 50 % pour les motos et side-cars dans le parking en sous-sol.

- Ticket : illisibilité ou perte → 50,17 € H.T. soit 60,00 € T.T.C.

III - LOUEURS DE VOITURES :

- ⇒ Box avec comptoir 3 177,38 € H.T./ an
- ⇒ Voiture légère 109,09 € H.T. / an / emplacement
- ⇒ Fourgon 130,91 € H.T./ an / emplacement

IV - HANGAR INNOCENTI : 13,89 € H.T./ m² / an

V - TERRAINS NUS ET NON AMENAGES :

- ⇒ Terrains réservés aux pétroliers (entreposage et distribution) 1,3009 € H.T./ m² / an
- ⇒ Terrains d'entreposage non industriel 0,6507 € H.T./ m² / an

⇒ Terrains industriels :

• Aéronautiques :

Pour les terrains de moins de 5 000 m²

- de 0 à 2.000 m² 8,7100 € H.T./ m² / an
- de 2.001 à 4.999 m² 4,3550 € H.T./ m² / an

Pour les terrains de plus de 5 000 m²

- de 0 à 20.000 m² 0,5167 € H.T./ m² / an
- de 20.001 à 50.000 m² 0,2584 € H.T./ m² / an
- supérieur à 50.000 m² 0,2049 € H.T./ m² / an

- Non aéronautiques, gérés par le Groupement Intercommunal et occupés par les industriels 0,5167 € H.T./ m² / an.

⇒ Terrains sous-concédés mais non occupés effectivement :

- Aéronautiques (abattement de 50%) 0,0536 € H.T. / m² / an
- Non aéronautiques (zone intercommunale) 0,1070 € H.T./ m² / an

⇒ Terrains à usage commercial aéronautique :

Avec un minimum annuel de perception sur la base de 1 500 m²

- Terrains occupés 8,71 € H.T./ m² / an
- Terrains non occupés 1,72 € H.T./ m² / an

⇒ Terrains pour édification de hangars avions :

- A usage privé (Avions immatriculés au nom du pétitionnaire)4,3550 € H.T. / m² / an
- A usage commercial (et à but lucratif ou non) 8,7100 € H.T. / m² / an
- Avec un prix supplémentaire, au titre d'une participation au financement de la viabilisation de la zone (autant pour les hangars privés que pour les hangars à usage commercial) :
 - Pendant 2 ans 6,1854 € H.T. / m² / an
 - Pendant 10 ans 1,2371 € H.T. / m² / an

⇒ Terrains cultivables :

- Bonne qualité 134,97 € H.T. / ha / an
- Moyenne qualité 91,49 € H.T. / ha / an
- Coupe de foin 28,08 € H.T. / ha / an

VI - ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE :

- ⇒ Passerelle 90,89 € H.T. à la vacation
- ⇒ Groupe Air 145,43 € H.T. à la vacation
- ⇒ Dégivrage 454,45 € H.T. à la vacation
- ⇒ Groupe électrogène (G.P.U.) :
 - 1^{ère} demi-heure 90,89 € H.T.
 - 2^{ème} demi-heure 72,71 € H.T.
 - Demi-heures suivantes 54,54 € H.T.
- ⇒ Manutention bagages – Assistance (vols charters et aviation générale)
Forfait pour les avions allant :
 - De 0 à 5 Tonnes Gratuit
 - De 6 à 12 Tonnes 154,73 € H.T.
 - De 13 à 20 Tonnes 286,53 € H.T.
 - De 21 à 30 Tonnes 401,14 € H.T.
 - Avions de plus de 31 Tonnes 458,44 € H.T.

Gratuité des prestations d'assistance aéroportuaire pour les avions basés de plus de 90 places.

Pour les compagnies aériennes assurant des vols réguliers, quotidiennement, au minimum 300 jours par an, des réductions particulières seront accordées en fonction des contrats passés avec ces mêmes compagnies.

⇒ En dehors des heures d'ouverture de l'Aéroport (aérogare, services SSLIA et Sureté), application des redevances suivantes :

- Une taxe d'extension d'horaires de 229,21 € H.T.

Ces extensions d'ouverture ne sont réalisables que sur préavis de 24 heures minimum.

- Une majoration des tarifs d'assistance aéroportuaire de 50%.

Cette majoration est également applicable les Dimanches et jours fériés.

- Mise en place d'un service SSLIA en dehors des heures d'ouverture de l'aéroport :

- de niveau 2 :

- de 500 Euros H.T. pour les atterrissages compris entre l'heure de fermeture de la plate-forme et minuit ;
- de 700 Euros H.T. pour les atterrissages compris entre minuit et l'heure d'ouverture de la plate-forme.

- de niveau compris entre 3 et 5 :

- de 700 Euros H.T. pour les atterrissages compris entre l'heure de fermeture de la plate-forme et minuit ;
- de 900 Euros H.T. pour les atterrissages compris entre minuit et l'heure d'ouverture de la plate-forme.

VII - **TAXE SUR LE FRET** :

⇒ Trafic national, C.E.E. et extra-communautaire 90,89 € H.T./ Tonne

VIII - **STATION DE QUARANTAINE** :

⇒ 1^{er} jour – par lot 133,29 € H.T./ m² (1)

⇒ Jour suivant – par lot et par jour 66,45 € H.T./ m² (1)

⇒ Location à l'année 11 236,29 € H.T. (1)

(1) Ce prix ne comprend que les prestations suivantes : Fourniture de paille, d'électricité, d'eau, frais de nettoyage.

IX - **SURETE** :

⇒ Formation "sensibilisation à la sûreté" 52,96 € H.T. par personne

⇒ Fouille sûreté 250,00 € H.T. par aéronef